

Les « Appels à tous » sont une compilation de réponses à une problématique particulière et reflètent l'opinion de représentants d'entreprises membres. Leur contenu n'engage d'aucune façon la responsabilité de PRÉVIBOIS et ne remplace pas l'obligation de consulter les exigences légales applicables ou les directives des fabricants d'équipements.

Problématique

Une entreprise du secteur des pâtes et papiers aimerait connaître les façons de faire des entreprises membres de PRÉVIBOIS en matière de gestion du cadenassage.

Dans votre entreprise, qui est responsable d'exécuter les cadenassages suivants :

QUESTION 1

Cadenassage opérationnel ?

Réponses

Entreprise A	Oui
Entreprise B	L'opérateur
Entreprise C	Les opérateurs du secteur
Entreprise D	Employés formés
Entreprise E	Le travailleur
Entreprise F	Chaque travailleur
Entreprise G	Opérateurs
Entreprise H	Les travailleurs
Entreprise I	Les opérateurs formés dans leur secteur
Entreprise J	Opérateurs
Entreprise K	Chaque employé
Entreprise L	Cadenassage opérationnel par tous, mais selon certains critères. Une intervention avec des outils, un entretien planifié s'il y a deux sources d'énergie c'est un cadenassage avec fiche.
Entreprise M	Les opérateurs des machines
Entreprise N	Opérateur qualifié du secteur et un deuxième travailleur
Entreprise O	N/A
Entreprise P	Techniciens en instrumentation contrôle ou mécaniciens
Entreprise Q	Opérateurs et un vérificateur
Entreprise R	Nous n'avons pas de cadenassage optionnel, le cadenassage est obligatoire pour toute personne qui pénètre dans le secteur dangereux

Compilation des réponses – Appel à tous # 209

Gestion du cadenassage

QUESTION 1 (suite)

Cadenassage opérationnel ?

Réponses

- Entreprise S** Opérateur avec superviseur ou mécano et/ou électricien
- Entreprise T** Les mécaniciens et tout le personnel de production qui sont formés
- Entreprise U** Les employés des machines
- Entreprise V** Tous les employés sont responsables d'effectuer le verrouillage. 100 % de nos employés sont formés et peuvent être mis à la contribution. Toutefois, dans la majorité des situations, le verrouillage est effectué par nos employés d'opérations puisqu'il s'agit de leurs équipements.
- Entreprise W** Opérateur
- Entreprise X** J'ai toujours 2 cadenasseurs qui font le cadenassage. Une personne des opérations qui connaît bien les équipements et un requérant qui peut être une personne des opérations ou entretien, qui agit plus comme un témoin.
- Entreprise Y** Un employé formé comme employé Autorisé (les employés de chaque secteur sont formés et connaissent l'équipement sur lequel ils exécutent la procédure. Toujours assister par un employé témoin qui exécutera une tâche ou qui connaît la tâche à exécuter. Utilisation d'une fiche de cadenassage autorisée dans le système CONFORMiT.
- Entreprise Z** La personne devant travailler sur la machine

QUESTION 2

Cadenassage pour travail de maintenance ?

Réponses

- Entreprise A** Oui
- Entreprise B** Les mécaniciens
- Entreprise C** Les opérateurs du secteur sauf dans le cas des cadenassages simples
- Entreprise D** Employés formés de l'équipe de maintenance
- Entreprise E** Le travailleur
- Entreprise F** Employé de maintenance
- Entreprise G** Mécaniciens
- Entreprise H** Idem
- Entreprise I** Tout personnel d'entretien, mécanicien, électrotechnicien et superviseur maintenance
- Entreprise J** Opérateurs et personnel maintenance
- Entreprise K** Électro conjointement avec opérateur pour validation
- Entreprise L** Cadenassage avec fiche ou s'il y a une seule source d'énergie c'est un cadenassage autonome
- Entreprise M** Les travailleurs de maintenance et tous ceux qui participent aux travaux sur les éléments à cadenasser

Compilation des réponses – Appel à tous # 209

Gestion du cadenassage

QUESTION 2 (suites)

Cadenassage pour travail de maintenance ?

Réponses

- Entreprise N** Opérateur qualifié du secteur et mécano et/ou électro
- Entreprise O** Contremaîtres
- Entreprise P** Techniciens en instrumentation contrôle ou mécaniciens
- Entreprise Q** Opérateur et un vérificateur; le personnel d'entretien est autorisé à cadenasser avec des cadenas personnels pour les tâches d'entretien nécessitant 3 cadenas et moins
- Entreprise R** Nous n'avons pas de cadenassage optionnel, le cadenassage est obligatoire pour toute personne qui pénètre dans le secteur dangereux
- Entreprise S** Opérateur du secteur
- Entreprise T** Les mécaniciens industriels seulement
- Entreprise U** Les employés de maintenance (mécanos et/ou électriciens) avec un témoin qui connaît la machine, l'opérateur de machine participe également à l'établissement de la preuve
- Entreprise V** Tous les employés sont responsables d'effectuer le verrouillage. 100 % de nos employés sont formés et peuvent être mis à la contribution. Toutefois, dans la majorité des situations, le verrouillage est effectué par nos employés d'opérations puisqu'il s'agit de leurs équipements.
- Entreprise W** Opérateur, parfois un membre de la maintenance fera la vérification avec opération
- Entreprise X** Même chose que la question 1 puisque les gens d'opération sont les spécialistes des machines de leur secteur. Mais nous avons aussi un cadenassage autonome quand il y a une seule machine et 3 sources d'énergie et moins où la personne peut se cadenasser seule avec ses 3 cadenas personnels.
- Entreprise Y** Un employé formé comme employé Autorisé (les employés de chaque secteur sont formés et connaissent l'équipement sur lequel ils exécutent la procédure. Toujours assister par un employé témoin qui exécutera une tâche ou qui connaît la tâche à exécuter. Utilisation d'une fiche de cadenassage autorisée dans le système CONFORMIT.
- Entreprise Z** Le superviseur cadenas les équipements d'avance pour les sous-traitants et fait la tournée avec eux pour explication avant que ceux-ci mettent leur cadenas par-dessus celui du superviseur. Les employés de notre compagnie se cadenassent eux-mêmes.

QUESTION 3

Qui exécute le cadenassage précédant un arrêt d'équipement ou d'usine dans votre entreprise ?

Réponses

- Entreprise A** L'opérateur et les gens de la maintenance
- Entreprise B** Les mécaniciens
- Entreprise C** Les opérateurs des secteurs concernés
- Entreprise D** Employés formés de la maintenance ou des opérations selon l'équipement
- Entreprise E** Le superviseur

Compilation des réponses – Appel à tous # 209

Gestion du cadenassage

QUESTION 3 (suite)

Qui exécute le cadenassage précédant un arrêt d'équipement ou d'usine dans votre entreprise ?

Réponses

Entreprise F	N/A
Entreprise G	Mécaniciens
Entreprise H	Le département électrique et mécanique
Entreprise I	L'électricien conjointement avec le chargé de projet
Entreprise J	Opérateurs, personnel maintenance
Entreprise K	Électro conjointement avec opérateur pour validation
Entreprise L	Les employés ayant reçu la formation cadenassage reçoivent un cadenas de couleur "bleu" ce qui confirme leur formation ainsi la réussite d'un examen verrouillage. Seulement les employés avec un cadenas bleu peuvent exécuter le cadenassage d'un équipement. À l'embauche, les nouveaux employés ont un cadenas jaune et les sous-traitants sont identifiés avec un cadenas mauve. "Mauve" et "jaune" indique qu'ils ne peuvent pas cadenasser une machine ou un équipement.
Entreprise M	Une équipe dédiée et deux personnes
Entreprise N	Opérateur qualifié du secteur et mécano et/ou électro
Entreprise O	Tous les travailleurs dans la zone de travail (superviseurs, contremaîtres, opérateurs, techniciens, sous-traitants)
Entreprise P	Travailleurs
Entreprise Q	Opérateur et vérificateur
Entreprise R	La ou les personnes impliquées dans l'intervention, qu'elle soit opérationnelle ou pour la maintenance
Entreprise S	Cadenasseur attitré au secteur sur cette période de travail
Entreprise T	Les personnes formées
Entreprise U	Les employés de maintenance (mécanos et/ou électriciens) avec un témoin qui connaît la machine L'opérateur de machine participe également à l'établissement de la preuve
Entreprise V	Tous les employés sont responsables d'effectuer le verrouillage. 100 % de nos employés sont formés et peuvent être mis à la contribution. Toutefois, dans la majorité des situations, le verrouillage est effectué par nos employés d'opérations puisqu'il s'agit de leurs équipements.
Entreprise W	Des spécialistes cadenassage départemental syndiqués préparent le cadenassage lors d'arrêt. Ces spécialistes ensuite dirigent la réalisation du cadenassage lors de la journée de l'arrêt.
Entreprise X	Même chose que la question 1, toujours notre système de 2 cadenasseurs, mais les équipes sont choisies à l'avance afin qu'elles puissent se préparer les jours avant l'arrêt pour optimiser le temps.
Entreprise Y	Un employé formé comme employé Autorisé (les employés de chaque secteur sont formés et connaissent l'équipement sur lequel ils exécutent la procédure), toujours assisté par un employé témoin qui exécutera une tâche ou qui connaît la tâche à exécuter. Utilisation d'une fiche de cadenassage autorisée dans le système CONFORMIT.
Entreprise Z	Le superviseur ou un employé désigné par le superviseur